

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2025-25(GCPH)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-cinq et le 26 juin, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation 13 juin 2025

Nombre d'élus en exercice 5

Présents 5

Absents 0

Votants 5

Réception en Préfecture le

Délibération certifiée exécutoire le .

Étaient présents . Madame Patricia PAUL, 1^{er} vice-présidente , monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice-président ; monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président ; madame Laurie SARDELLA, membre du bureau

Objet : Créations de postes

Le président expose :

Lors du dernier bureau du CASDIS le 13 mars 2025, vous aviez donné un avis favorable concernant la création de postes de sapeurs-pompiers professionnels affectés au centre d'incendie et de secours de Sистерon, en application de la convention de partenariat entre le département des Alpes de Haute-Provence et notre établissement.

Afin de finaliser les objectifs 2025 de ladite convention, il vous est proposé de créer deux postes de sapeurs-pompiers professionnels relevant pour l'un des cadres d'emplois de sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels (sergent et adjudant) et pour l'autre du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux (caporal et caporal-chef) à compter du 1^{er} octobre 2025.

Conformément au SDACR, ces deux sapeurs-pompiers professionnels seront affectés au centre d'incendie et de secours de Barcelonnette.

Les crédits correspondants ont été prévus au budget primitif 2025

Le comité social territorial a rendu un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 13 juin 2025

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir en délibérer et autoriser le Président à signer les arrêtés, attribuer les salaires, les indemnités correspondantes et régler les affaires afférentes.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration


Jean-Claude CASTEL

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250626-B2025-25-GCPH-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025